



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 39

---

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 19 décembre 2024

---

## OBJET :

DE-24-12-1-30) CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE  
COMMANDES ENTRE LA VILLE DE VINCENNES ET LA CAISSE DES  
ECOLES POUR LA MAINTENANCE DES APPAREILS DE CUISINES ET DE  
BUANDERIES COMMUNALES

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf  
heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par  
Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2024 conformément au Code général  
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT, Maire.

Présents : Mme LIBERT, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme  
SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE,  
M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M.  
MOULY, M. BONAVENTURE, Mme SERVIAN, M. PITAVY, M. LAFON, Mme  
VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M.  
DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M.  
SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-  
RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme  
LIEVYN.

Absents excusés : M. CHARDON (pouvoir à M. BENSOUSSAN), Mme BOILOT  
(pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. EPINAT (pouvoir à M. POLITZER).

Absents : M. GAGNY .

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 à L2113-8 offrant la possibilité aux acheteurs publics de recourir à des groupements de commandes ;

Considérant d'une part que la Ville a la charge financière des appareils des cuisines et de buanderies des structures d'accueil de la petite enfance et bâtiments administratifs et d'autre part que la Caisse des écoles a la charge de la maintenance des appareils des cuisines et des buanderies des écoles publiques de Vincennes;

Considérant le souhait de mettre en place un groupement de commande entre la Ville et la Caisse des écoles afin de mutualiser les moyens et les procédures ;

Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville et la Caisse des Ecoles en vue de la passation et de l'exécution du marché de maintenance des appareils des cuisines et des buanderies dans les bâtiments communaux – écoles, crèches et bâtiments administratifs ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 09 décembre 2024,

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Caisse des écoles et la Ville pour la maintenance des appareils des cuisines et des buanderies dans les bâtiments communaux – écoles, crèches et bâtiments administratifs.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20241219-lmc1H12674H1-DE Date de réception en Préfecture : 20/12/2024 Date de Publication : 20/12/2024
--

*Signé*

*Signé*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20241219-lmc1H12674H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 20/12/2024  
Date de Publication : 20/12/2024